



SOCOTEC

1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON
Tél : 03 80 78 70 50
Fax : 03 80 74 26 63

Rapport de repérage de l'amiante avant démolition d'un immeuble



Bien immobilier concerné	<u>BATIMENT COMMERCIAL</u> 9, Rue des artisans 21800 QUETIGNY	N° dossier : 171012000000006/ N° de canevas : DIJON_3474 v2.07.03
Propriétaire	SEM 8, Rue Marcel DASSAULT CS 87972 21079 DIJON Cedex	Réf. du rapport : 12000/17/6751
Demandeur	SEM 8, Rue Marcel DASSAULT CS 87972 21079 DIJON Cedex	Date(s) de visite : 05/12/2017 Date de commande : 06/11/2017

Synthèse du rapport	<u>RAPPORT PROVISOIRE</u> A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble. Le propriétaire devra mettre en œuvre les recommandations mentionnées au chapitre : Conclusions Certains locaux ou parties d'immeuble prévus dans le périmètre de repérage n'ont pu être visités. Des moyens doivent être mis à disposition par le donneur d'ordre pour achever la mission.
----------------------------	--

Fait à : Dijon Le : 19/12/2017	Auteur du rapport : SANTOS Fabrice Certificat de compétence n°DTI / 1702-002 délivré par SOCOTEC certification Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :
---------------------------------------	---	---------------------

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 1 photo(s) de composant, 1 plan(s), 12 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC certification 1, Rue René Anjoly 94250 GENTILLY

► Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage de l'ensemble des parties de l'immeuble

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste C

► Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante			
Localisation	Zone de présence du composant	Composant / Mode de reconnaissance	Libellé complémentaire
Bâtiment Commercial	Stockage Matériel	Conduit de fluide (air)	Ventilation
Bâtiment Commercial	Cuisine de la salle	Conduit de fluide (air)	Ventilation
Bâtiment Commercial	Légumerie	Conduit de fluide (air)	Ventilation

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées au chapitre 5.

Certaines parties de l'immeuble concernées par la mission n'ont pas été rendues accessibles lors de la visite de l'opérateur. Le donneur d'ordre ne répond pas aux obligations de visite de l'ensemble de l'immeuble défini dans le périmètre de la mission. Les emplacements suivants nécessitent donc des investigations complémentaires ou la mise à disposition de moyens d'accès (le détail figure au § 2.3) :

- Réseaux et éléments enterrés.
- Etanchéité terrasses

► Sommaire

► 1. Objet de la mission	4
1.1 Description précise de l'immeuble	4
1.2 Parties de l'immeuble	4
1.3 Zone ou partie de la structure à démolir	4
► 2. Déroulement de la mission	5
2.1 Prestations réalisées :	5
2.2 Personnes présentes lors de la visite :	5
2.3 Informations complémentaires sur la visite	5
2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC	6
2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC	6
2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission	6
► 3. Résultats détaillés du repérage	7
3.1 Composants de la liste C contenant de l'amiante	7
3.2 Composants de la liste C non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)	7
3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)	8
3.4 Composants de la liste C non analysés (*)	8
► 4. Autres composants repérés	9
4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante	9
4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur susceptibles de contenir de l'amiante (reconnaissance visuelle)	9
4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse	9
► 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement	10
► 6. ANNEXES	

► 1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à sa démolition. Elle comporte :

- La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique;
- L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant démolition de l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et du contenu du rapport de repérage). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants de la liste C définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries parois enterrées, étanchéité des parois enterrées.

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Artisanat
Bâtiment comprenant une salle des fêtes, des cuisines et chambres froides et des locaux administratifs.
Construction période 1994
Vitrages PVC
Poteaux bois + béton

1.2 Parties de l'immeuble

Bâtiment Commercial
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

1.3 Zone ou partie de la structure à démolir

Démolition totale du bâtiment

► 2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC.
 - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
1 : Eurofins LEM SAS 20 rue du Kochersberg 67701 SAVERNE
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Néant

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☐ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par la démolition
- ☒ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Parties d'immeuble inaccessibles		
Parties inaccessibles	Motifs et justifications	Investigations à réaliser pour lever l'inaccessibilité
Réseaux et éléments enterrés.	Non visibles	A diagnostiquer lors de la démolition.
Etanchéité terrasses	Absence d'Etanchéité le jour de la visite	A diagnostiquer avant démolition du bâtiment.

Autres informations sur le déroulement de la mission :

Locaux en activités.

Une visite complémentaire devra être réalisée lorsque les locaux seront vides d'occupants, de mobilier et d'appareils pour permettre des destructions lourdes.

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
REPDTA/2005/BARCA/QUETIGNY21	02/06/2005	SARL IBS	Rep. composants pour D.T.A.	Présence d'amiante détectée dans le cadre de la mission

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Bâtiment Commercial	Bâtiment Commercial

► 3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de la liste C repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de la liste C pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne 2 des tableaux, figure le numéro d'identification du composant : celui-ci est repris sur le PV d'analyse, sur le plan et sur les planches de photos.



3.1 Composants de la liste C contenant de l'amiante

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Bâtiment Commercial			
Conduit de fluide (air) <i>Ventilation</i>	1	Légumerie	Visuel (identification : Fibres-ciment - Selon DTA)
Conduit de fluide (air) <i>Ventilation</i>	2	Cuisine de la salle	Visuel (identification : Fibres-ciment - Selon DTA)
Conduit de fluide (air) <i>Ventilation</i>	3	Stockage Matériel	Visuel (identification : Fibres-ciment - Selon DTA)



3.2 Composants de la liste C non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Bâtiment Commercial			
Faux plafond	16	Local Stockage Matériel, Stock, Hall entrée, Sanitaires	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Selon DTA)
Faux plafond	17	Salle Multi usages	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Type phonique LR)
Faux plafond	18	Locaux techniques (Cuisines, Cuisson, Dressage, Légumerie...)	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Métallique)



3.3 Composants de la liste C repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Bâtiment Commercial			
Colles des carrelages <i>Carrelage beige + colle</i>	6	Hall entrée	P3 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Plinthe beige + colle</i>	7	Hall entrée	P4 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Faïence blanche + colle</i>	8	Conditionnement	P5 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Carrelage gris + colle</i>	9	Conditionnement	P6 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Plinthe blanche + sous couches</i>	10	Conditionnement	P7 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Carrelage gris + colle</i>	11	Légumerie	P8 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Plinthe blanche + colle</i>	12	Légumerie	P9 / META / Eurofins LEM SAS
Colles des carrelages <i>Colle de faïence blanche</i>	13	Légumerie	P10 / META / Eurofins LEM SAS
Les plastique avec sous couche <i>Rev. de sol + sous couches</i>	4	Stockage Matériel	P1 / META / Eurofins LEM SAS
Peinture ou enduit <i>Peinture murale</i>	5	Hall entrée	P2 / META / Eurofins LEM SAS
Peinture ou enduit <i>Enduit façade</i>	14	Extérieur	P11 / META / Eurofins LEM SAS
Revêtements bitumineux <i>Enrobé</i>	15	Parking	P12 / META / Eurofins LEM SAS



3.4 Composants de la liste C non analysés (*)

Composant / N° Identification		Zone de présence du composant		Commentaires	
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)					
Néant					

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début de la démolition : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

► 4. Autres composants repérés

Si, au cours de la mission, l'opérateur a eu connaissance de la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis dans les listes C de l'annexe 13.9 au Code de la Santé Publique, il convient de se reporter aux tableaux ci-dessous.

Cette connaissance provient d'une information communiquée à l'opérateur par le propriétaire, le commanditaire ou le laboratoire d'analyse.



4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire / n° analyse
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		



4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		



4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Composant / N° Identification	Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

► 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

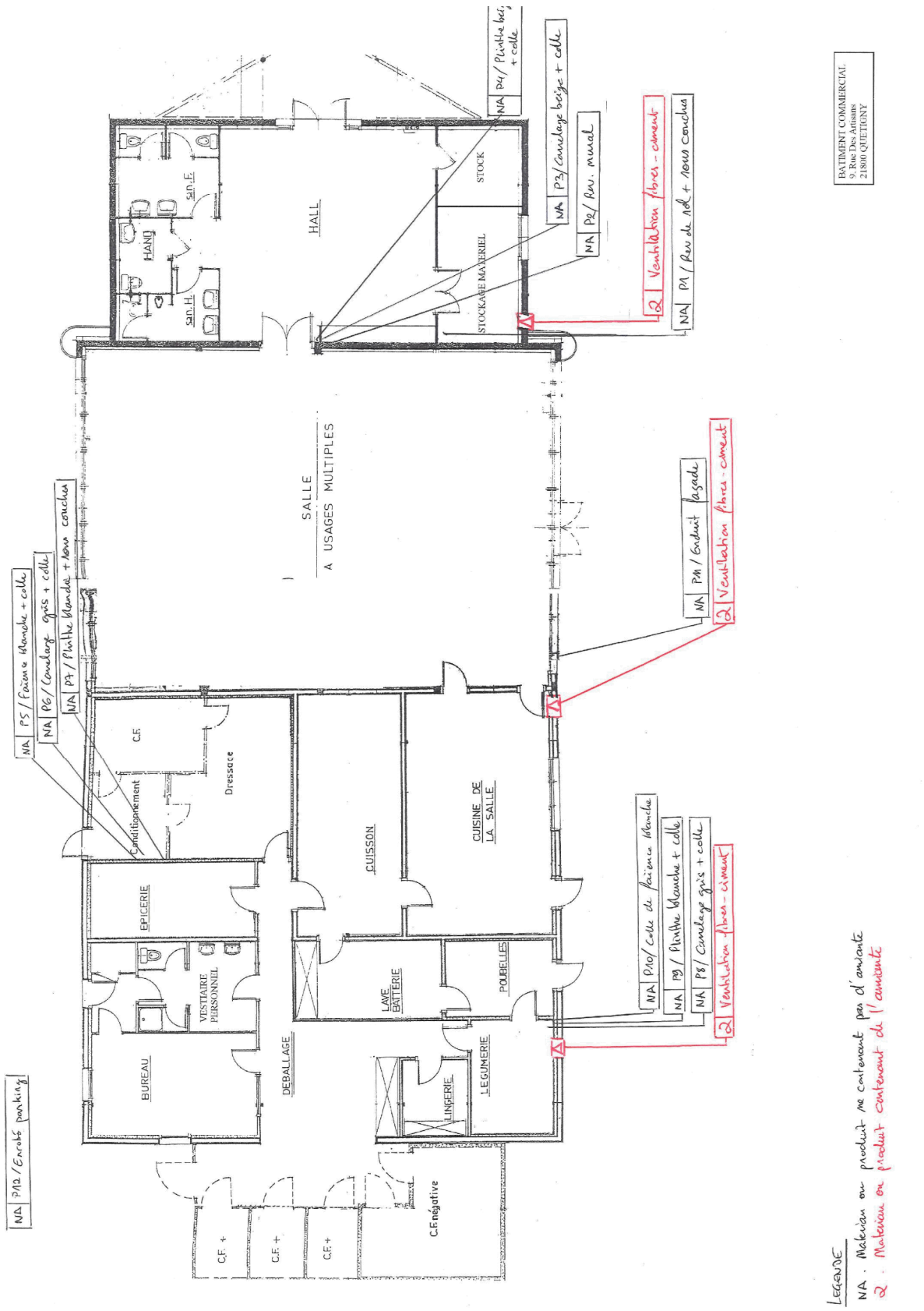
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

► 6. ANNEXES

Bâtiment Commercial

Titre du plan : Bâtiment Commercial



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Colles des carrelages	6	Carrelage beige + colle	Hall entrée	N
Colles des carrelages	7	Plinthe beige + colle	Hall entrée	N
Colles des carrelages	8	Faïence blanche + colle	Conditionnement	N
Colles des carrelages	9	Carrelage gris + colle	Conditionnement	N
Colles des carrelages	10	Plinthe blanche + sous couches	Conditionnement	N
Colles des carrelages	11	Carrelage gris + colle	Légumerie	N
Colles des carrelages	12	Plinthe blanche + colle	Légumerie	N
Colles des carrelages	13	Colle de faïence blanche	Légumerie	N
Conduit de fluide (air)	1	Ventilation	Légumerie	a
Conduit de fluide (air)	2	Ventilation	Cuisine de la salle	a
Conduit de fluide (air)	3	Ventilation	Stockage Matériel	a
Faux plafond	16		Local Stockage Matériel, Stock, Hall entrée, Sanitaires	N
Faux plafond	17		Salle Multi usages	N
Faux plafond	18		Locaux techniques (Cuisines, Cuisson, Dressage, Légumerie...)	N
Les plastique avec sous couche	4	Rev. de sol + sous couches	Stockage Matériel	N
Peinture ou enduit	5	Peinture murale	Hall entrée	N
Peinture ou enduit	14	Enduit façade	Extérieur	N
Revêtements bitumineux	15	Enrobé	Parking	N

Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Carrelage beige + colle Hall entrée</i>	6
---------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142218-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AD46568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	P3 Carrelage beige + colle Hall entrée	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) en traces	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél : +33 3 88 91 19 11 - Fax : +33 3 88 91 65 31 - Site Web : www.eurofins.fr/djb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
NF 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Plinthe beige + colle</i> <i>Hall entrée</i>	7
---------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142219-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AD46568 Date de réception : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny Date d'analyse : 11/12/2017

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	P4 Plinthe beige + colle Hall entrée	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (matron) en traces	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/adb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Faïence blanche + colle</i> <i>Conditionnement</i>	8
---------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142220-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17A046568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	P5 Faïence blanche + colle Conditionnement	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Carrelage gris + colle Conditionnement</i>	9
---------------------	--	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142221-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AD46568 Date de réception : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	P6 Carrelage gris + colle Conditionnement	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (rose)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/tdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Plinthe blanche + sous couches</i> <i>Conditionnement</i>	10
---------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142222-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AO46568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	P7 Plinthe blanche + sous couches Conditionnement	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (clair) ; matériau de type peinture (vert) en traces ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Carrelage gris + colle Légumerie</i>	11
---------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142223-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AO46568 Date de réception : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny Date d'analyse : 11/12/2017

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	P8 Carrelage gris + colle Légumerie	Matériau souple (transparent) (gris) en traces ; matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (rose)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/fr/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Plinthe blanche + colle Légumerie</i>	12
---------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142224-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AO46568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	P9 Plinthe blanche + colle Légumerie	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (clair) ; matériau dur (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) en traces	MET *	1	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Colles des carrelages <i>Colle de faïence blanche Légumerie</i>	13
---------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142225-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17A046568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	P10 Colle de faïence blanche Légumerie	Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/fr/di
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Les plastique avec sous couche Rev. de sol + sous couches Stockage Matériel	4
---------------------	---	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142216-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AD46568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P1 Rev. de sol + sous couches Stock mobilier	Matériau semi-dur de type dalle de sol (de différentes couleurs)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair) en traces	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny - SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Peinture ou enduit <i>Peinture murale Hall entrée</i>	5
---------------------	--	---



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142217-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17A046568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	P2 Rev. mural Hall entrée	Matériau (blanc) en traces : matériau de type peinture (orange) ; matériau de type maillage de fibres et liant (rose)(i)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Observation(s) couche(s)

- (i) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité disponible n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003. Une contre-analyse sera impossible.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny - SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Peinture ou enduit <i>Enduit façade Extérieur</i>	14
---------------------	--	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142226-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17A046568 Date de réception : 11/12/2017 Date d'analyse : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	P11 Enduit façade Extérieur	Matériau de type peinture (rose) ; matériau (gris) (foncé) en traces ; matériau semi-dur de type enduit (orange)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Bâtiment Commercial	Composant : Revêtements bitumineux <i>Enrobé Parking</i>	15
---------------------	---	----



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE S.A
Monsieur Fabrice SANTOS
1 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-142227-01 Version du : 13/12/2017 14:03 Page 1/1
Dossier N° : 17AD46568 Date de réception : 11/12/2017
Référence Dossier : 171012000000006
Date d'analyse : 11/12/2017
Démolition d'un bâtiment commercial - Quétigny

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	P12 Enrobé parking Extérieur	Matériau dur bitumineux de type enrobé (de différentes couleurs)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1 % en masse.



Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/ndb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Partie disponible sur
www.cofrac.fr



Localisation : Bâtiment Commercial

	
Composant : Conduit de fluide (air)₂ (a) Ventilation Cuisine de la salle	

		CERTIFICAT DTI /1702-002 N°	
Certifie par la présente que : Fabrice SANTOS			
a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences			
DOMAINE TECHNIQUE AMIANTE - avec mention CREP	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement Constat de risque d'exposition au plomb	DEBUT DE VALIDITE 21/03/2017 27/03/2012	FIN DE VALIDITE 20/03/2022 29/03/2017
qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences : - Arrêté du 25 juillet 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bas et les critères d'accréditation des organismes de certification. - Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constat de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.			
		Directeur Opérationnel François RIQUET 	
Ce certificat n'a qu'une valeur déclarative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans le bureau des services disponibles sur le site Internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr SOCOTEC Certification France - SAS au capital de 100 000 euros - RCS Créteil 490 984 309 - 1 rue René Arpin - 94250 Gentilly - www.socotec-certification-international.fr			

Rapport : 12000/17/6751
Dossier : 171012000000006/

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex



☎ 01 41 34 50 00
— 01 41 34 55 00

N°ORIAS 07 001 037
Site ORIAS www.orias.fr

SOCOTEC France
Les Quadrants
3, avenue du Centre
GUYANCOURT
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Votre contrat

Construction : Responsabilité
civile professionnelle et
exploitation

Vos références

Contrat : 37503519275087
A effet du 01/01/2001
Client : 0010834120

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC France
Les Quadrants
3, avenue du Centre
GUYANCOURT
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
N°SIREN : 542 016 654 R.C.S. Versailles

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

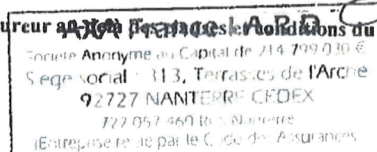
Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- les missions relatives à l'établissement de l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, prévu à l'article L.1334 - 12-1 du Code de la Santé Publique et définies aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique ainsi que toutes autres missions de vérification technique.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur AXA France IARD aux conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 02 janvier 2017
POUR LA SOCIETE :



AXA France IARD SA - Société anonyme au capital de 214 799 030 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche
92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA art 261-C
CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances